

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 16196  
Numéro SIREN : 803 829 977  
Nom ou dénomination : "BF2 - VELAUX "

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2019 sous le numéro de dépôt 131678

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 15-11-2019

N° DE DEPOT : 2019R131678

N° GESTION : 2014B16196

N° SIREN : 803829977

DENOMINATION : "BF2 - VELAUX "

ADRESSE : 35 Rue de la Bienfaisance 75008 Paris

DATE D'ACTE : 30-09-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Reconstitution de l'actif net

**BF2 – VELAUX**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €  
35 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS  
803 829 977 R.C.S. PARIS

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**« DEUXIEME DECISION »**

*L'Associé Unique, ayant constaté que le montant actuellement affecté au poste « report à nouveau » s'élève à 622.483 €, décide de transférer ce montant en totalité vers le poste « autre réserves », qui passe ainsi de 0 € à 622.483 €.*

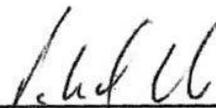
*L'Associé Unique, ayant constaté que le bénéfice net comptable pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à 254.170 €, décide de l'affecter en totalité au poste « autres réserves », qui passe ainsi de 622.483 € à 876.653 €.*

*L'Associé Unique constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social depuis l'exercice clos le 31 mars 2018, et qu'en conséquence il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.*

*Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.*

*L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39, 4 du Code général des impôts. »*

Le 30 septembre 2019.



---

**Président**  
Brownfields Gestion, SAS  
Représentée par Monsieur Patrick Viterbo